

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 29 JUIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie DURANDET, première adjointe au maire.

Date de convocation : 22 juin 2023

François NEBOUT empêché

MEMBRES PRESENTS :

Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWENANA, Mallory PEYRONAUD, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Annie MARAIS, Robert LECOCQ, Christophe MONTEIRO, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Christine DALLA VALLE.

POUVOIRS :

Annie MARAIS À Jérôme GRIMAL,
Robert LECOCQ À Isabelle BOURIAU,
Erika BONNEAU À Mallory PEYRONAUD,
Pascal BUCHEMEYER À Michel BONNEFOND,
Frédéric CROS À Sabrina BURON,
Christine DALLA VALLE À Sandra BISBAU.

MEMBRES ABSENTS :

Marie-Laure DUMONT, Hassen SFAR.

Monsieur André LANDREAU a été nommé secrétaire de séance

N° 2023-056- Finances - Budget Ville - Affectation du résultat 2022

Le résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2022 s'élève à 1 920 081,08 €.

Il convient d'affecter cet excédent de la manière suivante :

En section d'investissement : 1 370 903,54 €

- 1) Au besoin de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 1 370 903,54€ se décomposant de la manière suivante :
- a. Déficit d'exécution de la section d'investissement : - 1 257 220,54 €
 - b. Report de dépenses d'investissement : - 1 404 575 €
 - c. Report de recettes d'investissement : + 1 290 892 €

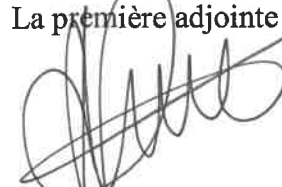
En section de fonctionnement : 549 177,54 €

- 1) Affectation en résultat de fonctionnement reporté : 549 177,54 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés et quatre abstentions (Mmes BURON, BISBAU, DALLA VALLE et M. CROS) approuve l'affectation d'une somme de 1 370 903,54 € en section d'investissement, au chapitre 10, article 1068, et d'un montant de 549 177,54 € en résultat de fonctionnement reporté à l'article 002 au titre de l'exercice 2022.

Fait et délibéré en mairie, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois.

Pour le maire empêché
La première adjointe au maire,



Nathalie DURANDET